



MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR 2018, 2019 ET 2020

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité :

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du **programme des dépenses d'immobilisations** et qui sera tenue le mercredi **20 décembre 2017 à 20 h 30** au lieu ordinaire des délibérations, les membres de ce conseil :

- prendront en considération la documentation préparée pour le **programme des dépenses d'immobilisations** pour les années 2018, 2019 et 2020;
- adopteront, s'il y a lieu, le **programme des dépenses d'immobilisations** pour les années 2018, 2019 et 2020.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce douzième jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

René Charbonneau
Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 17 h et 18 h, le 12 décembre 2017, soit à la mairie de la susdite Municipalité et à l'église paroissiale, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

René Charbonneau
Directeur général / secrétaire-trésorier